



Procédure de
consultation
FER No 31-2020

Personne responsable:
Mme S. Ruegsegger

Date de réponse:
22.10.2020

Modification de l'ordonnance sur l'assurance-chômage et ordonnance sur les systèmes d'information AC

Lors de la session d'été, le Parlement fédéral a adopté une modification de la LACI, qui justifie aujourd'hui la révision OACI proposée. Notre Fédération relève que cette dernière correspond parfaitement à l'esprit de la révision législative votée, et qu'elle est en outre en phase avec la stratégie de cyberadministration initiée par le Conseil fédéral. La nouvelle ordonnance sur les systèmes d'information AC consacre quant à elle la fusion d'ordonnances existantes, tout en tenant compte des évolutions technologiques.

Les deux propositions permettent de fait de gagner en efficacité dans le traitement des dossiers et de s'adapter à la pratique. Par conséquent, notre Fédération les soutient pleinement.